

Date : **[02 mai, 2024]**

**DEMANDE DE DEVIS**  
**RFQ N° UNFPA/MLI40/2024/007**

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente des propositions techniques et financières pour : la prestation d'un cabinet / bureau d'étude pour **la réalisation de l'analyse situationnelle sur le handicap au Mali dans le cadre du projet UNPRPD»**

Cette Demande de propositions est ouverte à tous les Cabinets d'Etudes légalement constituées en mesure de réaliser ladite étude et qui disposent de la capacité juridique pour **exercer** dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

**I. À propos de l'UNFPA**

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale agence au sein des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

**II – Termes de Référence**

Les TDRs détaillés sont disponibles sur le site UNFPA/Mali : <http://mali.unfpa.org> et les réseaux sociaux (Facebook ; Instagram et Twitter)

**Objectif et champ d'application des services**

Les objectifs recherchés à travers l'analyse situationnelle sur le handicap se situent à deux niveaux, c'est-à-dire un objectif principal et des objectifs spécifiques :

**1.1 Objectif principal de l'analyse situationnelle :**

L'objectif de l'analyse situationnelle est de doter les acteurs du développement d'un référentiel aidant à cerner la situation du Handicap et des gaps existants dans le pays, et concourir à mieux ajuster les actions des intervenants ;

**1.2 Les objectifs spécifiques de l'analyse situationnelle**

De manière spécifique l'analyse situationnelle devra aider à répondre à un certain nombre d'objectifs dont les plus importants sont entre autres :

**1.2.1 Réaliser une cartographie des principaux acteurs sur le Handicap au Mali ;**

- Identifier/Connaitre les principaux acteurs du domaine du handicap au Mali (les Organisations/Associations, les principaux ONG d'appui) ;
- Catégoriser les acteurs suivant leur rôle, mandat et expertise, etc. ;
- Analyser les capacités des acteurs à intervenir sur la question du handicap au Mali, au regard des défis (prière se conformer aux TDRs détaillés) ;

### III- Méthodologie

La présente section des termes de référence donne un aperçu de l'approche méthodologique de l'analyse situationnelle du Handicap.

#### 1 La conception générale de la méthodologie de l'étude

La méthodologie pour l'analyse situationnelle du Handicap au Mali sera entièrement conçue par le cabinet/Consultant en charge de l'étude. Ainsi, l'entité responsable de l'étude réunira les moyens et expertises nécessaires afin que l'étude soit de haute qualité et qu'elle soit en phase avec les standards définis dans les documents d'orientation de UNPRPD. Dans cette logique le cabinet/consultant devra :

- o Se référer aux documents d'orientation UNPRPD pour conceptualiser la méthodologie ;
- o Conjuguer plusieurs approches (qualitative et quantitative) ;
- o Définir les méthodes et approches les plus efficaces et efficientes ;
- o Mobiliser les acteurs les plus pertinents pour participer à l'étude ;

#### 2 Implication des acteurs clés recommandés par les documents d'orientation

Comme déjà mentionné, l'analyse situationnelle sur le handicap est une étude standardisée. Cela implique qu'elle devra répondre à certaines exigences à prendre en compte depuis la conception jusqu'à la finalisation. Il s'agit notamment de l'implication des acteurs suivants :

- ☑ Les acteurs du système des Nations Unies, particulièrement ceux concernés par le projet relatif à la conduite de l'analyse situationnelle ;
- ☑ Les Services Gouvernementaux ;
- ☑ Les Organisations de la société civile évoluant sur la question du handicap ;
- ☑ Les Organisations des personnes vivant avec le handicap ;
- ☑ Autres personnes ressources nécessaires ;

#### 3 Méthode de collecte de l'étude

La démarche pour la collecte de données nécessaire à l'analyse situationnelle répond au besoin d'information de l'exercice. Ainsi, la collecte des données réunira plusieurs approches afin que les attentes en besoin d'information soient couvertes :

- ☑ Collecter et analyser les données secondaires disponibles : l'étude s'intéressera aux données secondaires sur le handicap au Mali, afin qu'elle informe l'ensemble du processus
- ☑ Collecter de données qualitatives (focus Groupe, ateliers d'échanges, entretiens, etc.) : Elle mobilisera également les participants à l'étude à travers des approches de collecte de données qualitative.
- ☑ Prendre en compte les questions transversales (Genre) : Le processus de collecte de données sera fait de sorte à inclure la dimension genre. Cela portera non seulement sur les femmes et les hommes mais également sur les Organisations de personnes handicapées femmes et hommes.
- ☑ Identifier les informateurs clés les plus pertinents (femmes/Hommes) : L'étude impliquera les personnes ressources nécessaires au processus, cela en fonction des différents volets.
- ☑ Développer les outils de collecte les plus adaptés : Il est également de la responsabilité du cabinet/consultant de concevoir les outils de collecte les plus adaptés à l'exercice.

#### 4 Le cadre d'analyse

Il est primordial que l'approche qui sera utilisée pour conduire la présente analyse situationnelle soit en phase avec la démarche définie à cet effet (le cadre d'analyse).

#### V- Profil du Cabinet

Cabinet envisagé par la présente étude devra entre autres :

- o Avoir une expertise sur la question du Handicap ;
- o Disposer d'une équipe à profils divers afin de couvrir tous les aspects de la question du handicap
- o Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la conduite d'études et d'enquêtes auprès de groupes marginalisés ou laissés pour compte
- o Faire porter l'étude par un consultant principal ayant au moins un Master (BAC+5) en sciences sociales, avec une expertise avérée en recherche.

#### VI. Résultats et livrables attendus

Aux termes de l'évaluation finale du projet, les résultats attendus et livrables ci-dessous devront être disponibles :

##### ▪ Les résultats attendus

L'analyse situationnelle doit obéir à un certain standard et être capable de répondre aux besoins des différents acteurs au développement. Ainsi, au terme de l'exercice sur l'analyse situationnelle du Handicap au Mali, les résultats ci-dessous devront être obtenus :

- Un Rapport de l'analyse situationnelle sur le Handicap au Mali est disponible ;
- Une cartographie des principaux acteurs suivant leur profil est réalisée ;
- La situation des personnes handicapées du Mali est connue ;
- L'impact de la crise au Mali sur le handicap est connu ;
- Les plan/politiques/lois relatifs au Handicap au Mali sont connus ;
- La dynamique actuelle des Organisations engagées dans la lutte pour l'amélioration des conditions des personnes handicapées est connue ;
- Les défis existant pour le développement de la condition des personnes handicapées sont connus
- Les priorités des acteurs intervenant sur le handicap sont connues

##### ▪ Les livrables attendus

A la fin de la consultation UNFPA et l'ensemble des acteurs devront recevoir les livrables suivants :

- o Le rapport final de l'étude ;
- o Le répertoire des acteurs cartographiés ;
- o Tous autres fichiers/documents pertinents

#### Le calendrier d'exécution

La réalisation de l'analyse situationnelle sur le Handicap, sera faite sur un intervalle **de 45 jours ouvrables**. Le Cabinet proposera un calendrier d'exécution permettant d'obtenir le livrable final au terme des 45 jours d'exécution.

## Budget

L'offre financière du cabinet devra contenir le budget détaillé estimatif de l'étude, qui sera analysé et évalué par UNFPA.

Les modalités de paiement sont fixées comme suit :

- 30% à la signature du contrat
- 40 % au dépôt du rapport provisoire
- 30 % après validation du rapport final

## VI. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	<b>N'Diaye Coumba Sow et Habibatou Sylla</b>
No. de tél. :	
No. de fax :	
Adresse e-mail du contact :	<b><a href="mailto:csow@unfpa.org">csow@unfpa.org</a> / <a href="mailto:sydiallo@unfpa.org">sydiallo@unfpa.org</a></b>

Le dernier délai pour **envoyer des questions** est fixé au [08 mai 2024]. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

## III. Contenu des devis

Les devis doivent être envoyés sous plis fermé et les devis doivent contenir :

- L'offre technique, correspondante aux exigences définies dans les Termes de Référence
- Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties du devis doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire.

## IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section IV ci-dessus accompagnées d'un devis dûment rempli et signé et elles doivent être **soumises à travers l'adresse sécurisée** : [procurement.mli@unfpa.org](mailto:procurement.mli@unfpa.org) au plus tard le **Jeu**di 16 mai 2024 à 12h00 GMT avec en objet «RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/017 - **Analyse situationnelle sur le Handicap au Mali – projet UNPRPD**». Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

## V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l'évaluation et la notation des offres financières.

## Évaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou aux Termes de référence dans la section II et conformément aux critères d'évaluation ci-dessous.

Le cabinet sera retenu sur la base de leur offre technique et de l'offre financière :

**Offre technique : représentera 70%**

**Seront examinés les éléments suivants :**

- **La fourniture des documents administratifs** (copie légalisée du Numéro d'Identité fiscal 'NIF' ; Une copie légalisée de l'attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de la soumission ; Une copie légalisée de l'autorisation d'exercice (Registre de Commerce) Une fiche de présentation de la société (dénomination, raison sociale, structure organisationnelle, année de création, capital, etc.)

**L'absence de l'une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l'offre du soumissionnaire**

- La composition de l'équipe en relation avec les critères cités
- La méthodologie proposée
- Le chronogramme et le délai d'exécution

### Évaluation financière

**Offre financière : représentera 30%** de la cotation et sera apprécié selon le moins disant et /ou le mieux disant

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu un score minimum de **[50-70]** points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l'offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans **[le devis ou la formule spécifique indiquée dans le cahier de charges — sélectionner l'option appropriée et supprimer l'autre]**. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

$$\text{Score financier} = \frac{\text{Devis moins-disant (\$)}}{\text{Devis à évaluer (\$)}} \times 100 \text{ (Score maximum)}$$

### Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

$$\text{Score total} = \text{[50-70 \%]} \text{ du score technique} + \text{[50 — 30 \%]} \text{ du score financier}$$

### VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un **[bon de commande/contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes ou de prix plafond]** au soumissionnaire ayant obtenu le score total le plus élevé.

## VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette RFQ, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

## VIII. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nettes à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

## IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs subsidiaires, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. La non-coopération est une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

## X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

## XI. Contestation de la RFQ

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA, **Monsieur Yves Sassenrath**, [sassenraath@unfpa.org](mailto:sassenraath@unfpa.org). Si le Prestataire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement (PSB) à l'adresse [procurement@unfpa.org](mailto:procurement@unfpa.org).

## XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.



---

**Annexe I :**  
**Conditions générales applicables aux contrats :**  
**Contrats visés par la clause de minimis**

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).